Signes
DE VILLES ET DE ROUTES

Syndicat des Equipements de la Route

La Lettre d'Information du Syndicat des Equipements de la Route N° 17 - JUIN 2003

Entretien avec Rémy Heitz,
Délégué Interministériel à la Sécurité Routière

"L'Etat entend envoyer un message fort en faveur de l'amélioration des infrastructures et des équipements"

RÉMY HEITZ, DÉLÉGUÉ INTERMINISTÉRIEL À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE.

GILLES DE ROBIEN, MINISTRE DE L'EQUIPEMENT, DES TRANSPORTS, DU LOGEMENT, DU TOURISME ET DE LA MER ET JEAN-MARC DIEULEFET, PRÉSIDENT DU SYNDICAT DES EQUIPEMENTS DE LA ROUTE, LORS DE LA CONFÉRENCE DE PRESSE LANÇANT LA CAMPAGNE DE SENSIBILISATION DES USAGERS SUR LA CONDUITE AUX ABORDS DES CHANTIERS.

***Signes* : Vous venez de prendre vos fonctions de Délégué Interministériel à la Sécurité Routière, quels seront les grands axes qui guideront votre action ?**

Rémy Heitz : En ma qualité de Délégué Interministériel à la Sécurité Routière, ma priorité est de mettre concrètement en œuvre les mesures décidées par le gouvernement lors des CISR des 18 décembre 2002 et 1er mars 2003.

Ces mesures, privilégiant le changement de comportement au volant et l'éducation routière, ont pour objectif d'inciter chaque automobiliste à mieux respecter les règles du Code de la route. Elles sont maintenant bien connues et comprises du grand public qui a accepté une répression plus sévère des comportements dangereux parce qu'elles protègent mieux la vie humaine.
La baisse du nombre d'accidents et de tués constatée depuis l'automne le démontre de manière assez spectaculaire.
Pour autant, les pouvoirs publics doivent aussi renforcer leurs actions sur l'infrastructure, autre levier pour agir sur la sécurité routière. Cette action est permanente puisqu'elle s'inscrit dans le cadre de l'entretien et du développement de nos réseaux routiers et autoroutiers, mais elle doit être renforcée avec, par exemple, le traitement des obstacles latéraux en particulier les poteaux.
Le gestionnaire du domaine public pourra demander au propriétaire de ces obstacles (opérateur privé, par exemple) de les déplacer s'ils représentent un danger pour l'usager. Nous souhaitons, dans ce domaine, donner un signal fort en démontrant que l'Etat, par l'intermédiaire de tous les acteurs de la route, entend renforcer ses interventions pour améliorer les infrastructures et leurs équipements. L'opération de prévention des risques d'accidents aux abords des chantiers est l'un de ces signaux.

***Signes* : Quels sont les objectifs poursuivis par l'opération "la conduite aux abords des chantiers" ?**

Rémy Heitz : Cette opération de communication poursuit deux objectifs principaux :
- convaincre les usagers de la route,

Suite page 2

édito

La sécurité des usagers de la route passe par la sécurité des hommes qui travaillent sur la route

Il n'est pas de route sûre qui ne soit entretenue, réparée, aménagée. Il n'est pas d'accident qui ne soit susceptible de créer des sur-accidents s'il n'est pas, au plus vite, signalé aux autres automobilistes. Il n'est pas de chantiers qui ne créent pas un événement surprenant pour l'automobiliste et qui méritent donc d'être parfaitement encadrés par les dispositifs d'information en amont et par des protections limitant les risques.
Ce constat, les collaborateurs des DDE, des sociétés d'autoroutes et des entreprises du SER le font, malheureusement, chaque jour.
Pleinement conscients de l'insécurité que l'exercice de leur métier engendre, ces hommes et ces femmes se dévouent pourtant au quotidien pour que nos routes soient toujours aussi sécurisées et entretenues que nous l'attendons tous.
C'est avant tout pour eux que le SER s'est immédiatement associé à l'opération "Vitesse aux abords des chantiers", lancée cette année par la DSCR.
C'est aussi pour eux que nous avons décidé de consacrer un numéro spécial de Signes afin de donner le retentissement maximum à cette opération dont l'objectif est, tout autant, de sensibiliser les automobilistes au respect des règles que les chantiers exigent que d'inciter les maîtres d'ouvrage à ne pas faire de la signalisation des chantiers le parent pauvre des appels d'offres qu'ils lancent pour leurs travaux routiers.

En donnant la parole à un panel d'acteurs de la sécurité et notamment au premier d'entre eux, Monsieur Rémy Heitz, Délégué Interministériel à la Sécurité Routière, Signes souhaite mettre l'accent sur les risques que des êtres humains encourent, au service de tous les autres. Au-delà de la gratitude que nous souhaiterions leur exprimer, nous voulons leur dire combien leur mission est fondamentale, combien donc nous aurons à cœur de nous battre à leurs côtés pour qu'ils soient eux aussi respectés.

Jean-Marc Dieulefet
Président du SER

Entretien avec Rémy Heitz, Délégué Interministériel à la Sécurité Routière

"L'Etat entend envoyer un message fort en faveur de l'amélioration des infrastructures et des équipements"

Suite de la page 1

qu'au-delà d'un désagrément, la présence d'un chantier aux abords d'une route représente un risque non négligeable d'accidents pour les personnes qui y travaillent,
- leur donner des conseils pratiques pour adapter leur conduite et limiter le risque.
Ces conseils sont :
- être en alerte dès les premiers éléments de signalisation annonciateurs d'un chantier,
- réduire sa vitesse et respecter les limitations spécifiques liées au chantier,
- écouter régulièrement les radios d'autoroutes,
- prêter attention aux panneaux à messages variables sur les autoroutes.

***Signes* : Au-delà du comportement des automobilistes que cette opération cherche à sensibiliser, envisagez-vous une opération aussi ambitieuse à destination des maîtres d'ouvrage pour qu'ils imposent un véritable volet signalisation de chantiers dans leurs appels d'offres ?**

Rémy Heitz : C'est une suggestion intéressante à laquelle nous allons réfléchir. Etant donné les bonnes relations que nous entretenons avec les entreprises maîtres d'ouvrage, et notre volonté de ne négliger aucune piste d'amélioration possible, le type d'opération que vous proposez est tout à fait envisageable.

Entretien avec :

Jean Panhaleux

DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DE L'EQUIPEMENT DE L'ESSONNE

"Capitaliser sur les expériences et les savoir-faire de tous pour améliorer la sécurité de chacun"

***Signes* : Les accidents sur chantier sont-ils nombreux et quelles en sont les causes principales ?**

Jean Panhaleux : Malgré des statistiques concernant la fréquence et le taux de gravité des accidents de service en Essonne moins mauvais que la moyenne nationale (sur 36 accidents du travail déclarés en 2002, seuls deux sont liés à des accidents de circulation), la réalité des risques est très présente dans les esprits et le décès d'un contrôleur de la DDE 91 en service fin 1999 et l'accident mortel de novembre 2002 à la DDE du Val-d'Oise sont autant de rappel des dangers liés aux interventions sur les routes.
Aussi, la DDE mène en permanence une démarche préventive afin de définir les conditions d'exécution des missions dans un meilleur contexte de sécurité. L'analyse des deux accidents de 2002 fait ressortir des circonstances analogues à celles rencontrées dans les autres DDE de l'Ile-de-France, à savoir les conditions météorologiques et une vitesse des usagers souvent excessive en présence des chantiers.

***Signes* : Quels sont les mesures prises par votre administration pour éviter ces accidents ?**

Jean Panhaleux : Même si ces causes peuvent, au premier abord, paraître extérieures au chantier lui-même, elles ont montré la nécessité d'engager des actions de prévention tenant notamment à la visibilité et à la perception des chantiers par l'usager. L'accent a ainsi été mis sur les équipements de protection collective comme la signalisation au moyen de remorques équipées de flèches lumineuses, et la protection individuelle comme les baudriers réfléchissants haute visibilité, sans oublier la diffusion de consignes élémentaires propres à diverses situations de travail.
Ces démarches ponctuelles s'accompagnent, aussi, de réflexions plus générales visant à la mise au point de plans de prévention élaborés avec la collaboration des agents et l'aide d'intervenants externes.
La DDE s'appuie sur son pôle social pour pratiquer divers entretiens d'analyse des interventions des agents, notamment, celles où leur sécurité aurait pu être mise en cause.
Une démarche d'évaluation des risques est ainsi en cours, permettant une analyse a priori des facteurs potentiels de danger plutôt qu'un remède a posteriori.
Il est important, pour conclure, de signaler que l'ensemble de ces démarches préventives fasse l'objet d'une mise en commun entre toutes les DDE d'Ile-de-France, confrontées aux mêmes problèmes, en vue de capitaliser les acquis et les savoir-faire de chacun pour une meilleure sécurité de tous, agents de l'équipement et usagers de la route.

Témoignages :

Alain Caro, 47 ans, agent d'exploitation et Michaël Verney, 31 ans, conducteur de travaux Société des Autoroutes Paris - Normandie, sur le tronçon Orgeval - Mantes.

"Les dispositifs lumineux sont notre meilleure protection lors des interventions d'urgence"

***Signes* : Considérez-vous votre métier comme un métier dangereux ?**

Oui. Sur une autoroute, quelles que soient les circonstances, la vie d'un piéton - car nous sommes des piétons - est toujours en danger. Nous nous adaptons au risque en permanence, en faisant notamment toujours face aux véhicules, mais le danger est omniprésent du fait de la vitesse des véhicules. Par ailleurs, nous sommes dans 70% des cas les premiers agents à intervenir en cas d'incident, ce qui fait que nous travaillons souvent sans protection, seuls face au danger. C'est là que nous sommes les plus exposés. Nous ne comptons malheureusement plus les collègues blessés ou tués dans l'exercice de leur métier.

***Signes* : Quels sont les dispositifs que vous jugez les plus efficaces lors de vos interventions sur autoroute ?**

Incontestablement, les dispositifs de fléchages lumineux type FLR sur des véhicules lourds ou depuis peu les FLU embarqués sur nos fourgons de patrouille démontrent une réelle efficacité et sont sécurisants. Les dispositifs de protection sont là pour contraindre les automobilistes à ralentir et à se rabattre. Les signalétiques lumineuses de toutes sortes sont, semble-t-il, les mieux respectées car les automobilistes les interprètent comme l'annonce d'un danger ou d'un incident ce qui les force à ralentir. C'est en tout cas le dispositif le plus sûr pour nos interventions urgentes, nos chantiers de courte durée et nos chantiers mobiles. Pour les chantiers de longue durée, les dispositifs habituels de signalisation par panneaux, puis de pose de cônes, restent irremplaçables, même s'ils n'assurent pas directement notre protection en cas de franchissement, cause importante d'accidents sur les chantiers.

***Signes* : Quels sont les dispositifs qui pourraient renforcer votre sécurité et celle des usagers aux abords des chantiers et des interventions ?**

A part disposer des rails de béton partout, nous ne voyons pas réellement ce qui assurerait une sécurité absolue. Le danger, dans ce cas comme dans d'autres, vient aussi du non respect des règles par les automobilistes.
Ce qui est efficace, c'est d'agir à leur niveau et nous sentons depuis plusieurs mois une réelle amélioration des comportements : on voit un peu moins de chauffards qui se croient tout permis en notre présence. Par ailleurs, la campagne actuellement menée auprès des usagers pour notre sécurité est très appréciée dans la profession. C'est une reconnaissance de nos métiers qui sont difficiles, risqués et trop souvent ignorés des usagers.

Interview :

Jean Mesqui, Délégué Général de l'ASFA (Association Française des Sociétés d'Autoroutes)

"Conjuguer sécurité des chantiers et limitation de la gêne au client"

***Signes* : Quels sont les enjeux d'une amélioration de la sécurité des chantiers sur autoroutes ?**

Jean Mesqui : En 2002, 8 personnels autoroutiers et de services d'urgence travaillant sur le réseau ont perdu la vie, 32 ont été blessés et près de 180 véhicules ont été percutés (en 2001 : 2 accidents mortels, 22 blessés et 120 véhicules accidentés). Cette hausse importante témoigne de l'urgence de responsabiliser les automobilistes. C'est d'ailleurs lors des opérations de balisage de chantier (42% des accidents) et d'intervention d'urgence (22% des accidents) que surviennent la majorité des accidents.

***Signes* : Sur autoroutes, la problématique "chantier" revêt-elle une dimension spécifique et en quoi ?**

Jean Mesqui : Les autoroutes, qui sont 4 fois plus sûres que les routes, permettent à tous de circuler confortablement mais aussi rapidement. Cette dimension vitesse ainsi que le non respect des distances de sécurité sont les principaux facteurs d'accidents. Avec plus de 225 000 interventions par an, les agents d'exploitation œuvrent au quotidien, jour et nuit, par tous les temps, pour assurer le confort et la sécurité de millions de voyageurs. Ils exercent leurs missions en intervenant au cœur même des flux de circulation avec pour unique objectif le maintien de la sécurité sur le réseau : pose de balisages en protection de zones de travaux, sécurisation des abords en cas d'accidents et première assistance, propreté et réparation des voies de l'autoroute, entretien des aires…
Pour garantir à leurs clients sécurité et confort, les chantiers doivent être réalisés en réduisant au maximum la gêne occasionnée et en garantissant la sécurité, à la fois pour les clients, mais également pour tous les personnels qui y travaillent ou qui sont amenés à y intervenir. Ceci concerne bien entendu le personnel de l'autoroute, mais également l'ensemble des intervenants extérieurs comme les entreprises de travaux publics, les gendarmes,…

***Signes* : Les sociétés d'autoroutes ont-elles des modes de signalisation et d'interventions sur chantiers spécifiques ?**

Jean Mesqui : Il est indispensable d'assurer la continuité du service de l'autoroute. Le trafic doit donc s'écouler parallèlement au chantier avec la suppression possible d'une ou plusieurs voies et, dans certains cas, d'un basculement du trafic sur une chaussée alors en double sens.
Les risques proviennent bien évidemment de la proximité d'un trafic qui peut être important, pendant la pose, l'entretien et la dépose des équipements.
Les sociétés d'autoroutes suivent les schémas de signalisation recommandés par le Ministère dans le manuel de chantier, en privilégiant les moyens qui réduisent les risques d'exposition du personnel au trafic. C'est pourquoi de plus en plus souvent il fait appel à des véhicules et remorques qui portent la signalisation, telle que les flèches lumineuses de rabattement (FLR) auxquelles est associée une information préalable des clients de l'autoroute sur panneaux à message variable (PMV) ou par radio 107.7.

Pour la sécurité de ses personnels et tous les intervenants sur autoroute, les sociétés d'autoroutes renouvellent régulièrement des campagnes de prévention pour combattre les mauvais comportements : dépassement de vitesse, non respect des interdistances et les débords sur la bande d'urgence.
Les poids lourds, par leur présence plus forte sur le réseau autoroutier, sont particulièrement concerné (40% des accidents). Un chauffeur circulant trop près du poids lourd le précédant n'a la visibilité des panneaux qu'au dernier moment alors qu'il est trop tard pour réagir. Ces mauvais comportements à éviter devraient être expliqués dans le cadre de la formation des conducteurs.

Une campagne d'information et de sensibilisation des usagers aux respects des règles à l'abord des chantiers

Face à la recrudescence des accidents sur chantiers la DSCR, l'ASFA et le SER se sont associés pour mettre en place une grande campagne de communication et d'information des usagers afin de les sensibiliser aux risques encourus par les femmes et les hommes qui travaillent sur les chantiers routiers.
Un risque de plus en plus dur à assumer pour les agents d'exploitation qui interviennent pour protéger les usagers de la route souvent au péril de leur vie.
Il faut en effet savoir, par exemple, que les accidents du travail dont sont victimes les agents de l'équipement représentent 53% des accidents mortels de travail.

C'est donc pour répondre à une attente forte de la part de ces personnels exposés que cette action de sensibilisation du grand public est développée depuis 1 mois.
S'articulant autour d'un dépliant qui a pour vocation de donner aux usagers de la route les principaux conseils pour limiter les risques d'accident aux abords des chantiers, et d'une campagne radio, cette action d'envergure a aussi pour objectif de faire connaître et de valoriser auprès des usagers de la route le travail des agents d'exploitation du secteur public, du secteur concédé ou du privé.

44 % des automobilistes dépassent de plus de 20 km/h les limitations de vitesse autorisée sur les chantiers, et 20 % ne respectent pas les distances de sécurité. Ces imprudences entraînent chaque année des centaines d'accidents graves qui touchent aussi bien les conducteurs que les agents d'entretien et d'exploitation qui interviennent toute l'année sur les routes et autoroutes au péril de leur vie. Pourtant ces travaux sont nécessaires à l'amélioration de la sécurité des routes. Alors, pour éviter que des drames ne se reproduisent, chaque conducteur doit prendre conscience des dangers de la vitesse sur les chantiers.
SOYEZ VIGILANTS !

Une signalisation spécifique

Pour limiter les risques d'accident et vous permettre d'adapter au mieux votre conduite, une signalisation temporaire qui prévaut sur la signalisation permanente est mise en place aux abords des chantiers. Elle comprend plusieurs dispositifs, parmi lesquels :

> **Les panneaux : sur fond jaune, facilement visibles**

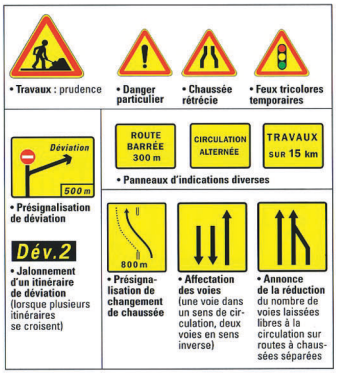

> **La signalisation horizontale : bandes jaunes au sol** (pour les chantiers de longue durée)

> **Le balisage :** il permet de délimiter matériellement un chantier.

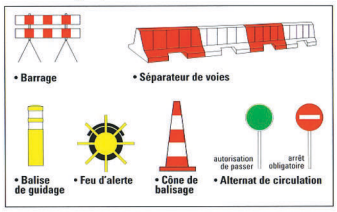

> **La signalisation par véhicule FLR** (flèche lumineuse de rabattement) : une ou plusieurs remorques équipées chacune d'une flèche lumineuse clignotante, de deux feux d'alerte et d'un panneau de sens obligatoire indiquent les rabattements de circulation.

Rappel
- Les indications données par les agents de police réglant la circulation prévalent sur toutes signalisations, feux de signalisation ou règles de circulation.
- Ne pas respecter ces indications vous expose à une amende de 750 €.
(extrait de l'article R411-28 du Code de la route)

Des risques réels

Parce que la réalisation d'un chantier est temporaire et donc inhabituelle, vous ne disposez plus sur la route des repères ordinaires et devez donc faire preuve d'une vigilance accrue.

> **Les risques peuvent provenir des conditions de circulation exceptionnelles liées à la présence du chantier :**
- modification de la signalisation ;
- réduction du nombre de voies ;
- changement des sens de circulation ;
- suppression de la bande d'arrêt d'urgence.

> **Une trop faible vigilance dans la conduite peut également comporter des risques… :**
- choc contre un obstacle ;
- dérapage sur des graviers ;
- manque d'anticipation, etc.

> **… et entraîner des conséquences dramatiques :**
- collision avec un véhicule de chantier ;
- mise en danger de la vie d'agents d'exploitation.

> **À ces risques viennent s'ajouter ceux qui sont liés aux contextes particuliers de conduite :**
- **la nuit,** avec la fatigue et l'obscurité, le champ visuel et l'attention diminuent. Il est donc plus que jamais [illegible] votre vitesse afin

UN DÉPLIANT DIDACTIQUE A ÉTÉ CONÇU POUR SENSIBILISER LES AUTOMOBILISTES ET LES MAÎTRES D'OUVRAGE AFIN DE LES INCITER À RESPECTER LES RÈGLES ESSENTIELLES POUR LA SÉCURITÉ DES CHANTIERS.

A L'INSTAR DE CE NUMÉRO SPÉCIAL DE SIGNES, CONSACRÉ À CETTE OPÉRATION D'INFORMATION, L'ASFA A MIS EN PLACE UNE GRANDE CAMPAGNE D'AFFICHAGE EN PARALLÈLE DE LA CAMPAGNE NATIONALE MISE EN ŒUVRE PAR LES TROIS PARTENAIRES DE CETTE ACTION, DSCR, SER ET ASFA.

Directeur de la publication : Jean-Marc Dieulefet
Comité de rédaction : Thierry Caussemille, Lionel Couche, Jacques Gedeau, Jean-Max Gillet, Dominique Mondé.
Coordination : Nicole Mitrani - Rédacteur : Philippe Billon - Conception/Réalisation : All Write.
Syndicat des Equipements de la Route : 152, rue de Picpus, 75012 Paris - Tél. : 01 43 42 26 36 - Fax : 01 43 42 47 71 - Site : www.ser-info.com